

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie chez Alma Association Inc.		Date d'inspection Le 27 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie Chez Alma		Numéro de permis 2024032
Adresse 161 boulevard Isidore-Boucher Saint-Jacques NB E7B 1W4		Numéro de téléphone (506) 740-4283
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 53	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
À mon arrivée à la garderie, j'ai constaté la présence d'un mémo affiché sur la porte indiquant que la garderie est fermée depuis le 20 juillet 2026 et que la réouverture est prévue le 4 août 2026.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 juillet 2026
Date

original signé par
Vadel Sokoundjou Takam
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 juillet 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"